

DIPLOMES SPORTIFS ET LICENCE PROFESSIONNELLE, des formations complémentaires

Une des missions fixées par le décret de création de l'École nationale d'équitation (ENE), est la formation des cadres supérieurs de l'équitation. En 1974, la création du brevet d'état d'éducateur sportif 2^{ème} degré (BEES 2), option équitation, nous a conduit à proposer le cours de formation instructeur (CFI). Durant ces années 70, ce sont en majorité les sports olympiques qui se pratiquent. En équitation, l'examen certifie des capacités autour des disciplines olympiques (dressage, saut d'obstacles et concours complet).

ECOLE NATIONALE d'EQUITATION

Le Cadre Noir de Saumur

La formation d'instructeur

A l'époque, un cours long de 10 mois et un cours de 2 mois durant l'été se succèdent tous les ans. Chaque stagiaire a en moyenne de 4 à 5 chevaux par jour. Les 3 grands domaines abordés dans les contenus sont la pratique équestre, l'enseignement de l'équitation, et des connaissances générales sur l'équitation.



© ENE

L'explosion des pratiques de loisirs en équitation, a favorisé le développement des structures équestres, d'un point de vue économique et social. Fin des années 80, pour répondre à ces besoins, il est nécessaire de former un plus grand nombre de moniteurs d'équitation. La législation impose d'être titulaire du BEES 2 équitation pour encadrer les futurs moniteurs. Notre formation évolue en 1991, pour tenir compte de l'actualisation du référentiel professionnel, et intégrer ainsi toutes les activités du métier d'instructeur. En plus d'être un homme de cheval, et d'avoir des compétences dans l'expertise de la pratique et de l'enseignement, la gestion de l'activité équestre est développée chez ces futurs enseignants. La création de nombreuses structures équestres, nécessite en effet des compétences de chefs d'entreprise.

Enseignement universitaire

Ce nouveau cursus de formation fait apparaître des domaines de formation relevant de l'enseignement universitaire (gestion et connaissance de l'environnement économique, juridique et social de l'entreprise, sciences sociales, et langues étrangères).

Soutenu par le mouvement sportif à travers la FFE (fédération française d'équitation), et les collectivités territoriales (Conseil régional et Conseil général et la ville de Saumur), ce projet voit le jour en s'appuyant sur l'institut universitaire

professionnel d'Angers (IUP) « Ingénierie de l'hôtellerie et du tourisme » rattaché à l'université d'Angers.

Par décision du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'option « enseignement et gestion de l'équitation » est créée en 1993.

Trois années universitaires sont proposées, un diplôme d'étude universitaire professionnalisée (DEUP), une licence et une maîtrise intitulés toutes trois « Enseignement et gestion de l'équitation ».

Au cours des années, les contenus d'enseignement vont évoluer et s'affiner notamment pour répondre aux besoins du milieu. L'université obtient l'homologation pour une licence professionnelle qui fait intervenir de plus en plus de professionnels de la filière équestre (conseil des équidés, GHN (groupement hippique national), institut du droit équin, cheval qualité France, Haras nationaux conseil ingénierie, directeurs de centre équestre et organisateurs de compétition, agence de ventes de chevaux...).



© ENE

Formation initiale

En parallèle de la formation continue des moniteurs, qui souhaitent évoluer dans leur métier et dans leurs compétences, le milieu professionnel et l'école ont détecté un besoin de proposer en formation initiale un cursus bi-qualifiant sur 3 années.

Cette formation initiale est ouverte à de jeunes bacheliers, ayant déjà un bon parcours sportif de cavalier et motivé par l'encadrement et la gestion d'une entreprise équestre.

Le cursus de formation est réparti de la manière suivante :

- une première année d'enseignement supérieur, appelée DEUST (diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques) 1^{ère} année « Economie et encadrement des activités équestres et de loisirs »,

comprenant notamment la préparation au métier d'enseignant animateur et la certification du BP JEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) spécialité activités équestres, mention équitation. Les stagiaires sont en alternance entre l'ENE, des entreprises équestres et le pôle universitaire du Saumurois (ouvert en septembre 2004, auparavant des allers retours quotidiens étaient effectués par les jeunes entre Angers et Saumur). Concrètement, durant l'année universitaire, ils sont régulièrement dans les centres équestres du Saumurois pour découvrir le métier, puis à la fin de leur première année passent deux mois dans un centre équestre français. Les objectifs de ce stage étant de les retrouver en situation de responsabilité professionnelle sur l'encadrement des activités d'initiation, d'animation et de perfectionnement, ainsi que sur la participation à la gestion de l'établissement ;

- cette expérience professionnelle permettra **durant la deuxième année** de poursuivre, les contenus universitaires du DEUST (comptabilité générale, gestion financière, communication, droit du travail, langue étrangère...), et les contenus équestres (technique, pédagogique, connaissances équestres). Le fil conducteur de cette deuxième année pour chaque stagiaire est une étude de projet de faisabilité pour la création d'un établissement équestre.

En fin de 2^{ème} année, les stagiaires réalisent un stage à l'étranger de 2 à 4 mois au sein d'une écurie de compétition. Cela leur permet, une ouverture vers les techniques, le milieu professionnel et la culture d'une autre nation équestre ;

- **Sur la dernière année**, les contenus abordent la préparation aux parties spécifique et commune du BEES 2^{ème} degré, ainsi que la licence professionnelle qui se nomme désormais « Management des entreprises équestres ».

Les élèves développent ainsi des compétences leur permettant de tenir des emplois, repérer dans la classification de la convention collective des entreprises équestres, d'enseignant responsable pédagogique et de directeur de structure.

Dans le cadre de sa politique, le Ministère chargé des sports contribue à la mise en œuvre de ce parcours en prenant en charge une partie du financement de cette formation. Cette licence ainsi que le BEES 2^{ème} degré sont inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).



Alternance

Actuellement, l'école poursuit la mise en œuvre d'une alternance renforcée entre sa formation et les entreprises équestres.

Les résultats de l'enquête conduite en 2005 sur l'insertion professionnelle de ces stagiaires de formation initiale avaient démontré la nécessité d'augmenter le temps en entreprise afin d'accroître leur expérience professionnelle. Pour cela, en fin de deuxième année, les étudiants vont passer 3 mois dans un organisme de formation BP JEPS avant d'intégrer la dernière année de formation. Cette



période d'observation leur permettra d'acquiescer une première expérience sur la fonction de formateur d'enseignant, chaque stagiaire ayant comme tuteur un responsable pédagogique, formateur BP JEPS activités équestres.

Prochamment, l'ENE, en tant qu'opérateur, proposera dans son offre de formation professionnelle initiale et continue, des cursus préparant au diplôme d'état et au diplôme d'état supérieur.

En effet, la rénovation des diplômes du Ministère chargé des sports va aboutir avec le diplôme d'État de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport (niveau III). Celui-ci aura pour objectif d'attester de l'acquisition d'une qualification de « Coordination et d'encadrement à finalité éducative » dans la spécialité « perfectionnement sportif ».

De même, le BEES 2^{ème} degré sera remplacé par le diplôme d'État supérieur de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport (niveau II) qui attestera de l'acquisition d'une qualification « d'expertise technique et de direction à finalité éducative » dans la spécialité « performance sportive ». Dans chacun de ces diplômes, une ou plusieurs mentions vont être créées pour répondre aux attentes de la FFE, ainsi que de la branche professionnelle. Les différents contenus de formation de l'école et de l'université évolueront en cohérence avec le référentiel professionnel et le référentiel de certification de ces diplômes. ■

Eric LECLERC
Directeur adjoint
de l'école nationale d'équitation